



Le moteur casse peut de temps apres la vente a un particulier

Par **frebourg**, le **08/08/2008 à 16:04**

bonjours rnj'ai vendu ma voiture a un particulier et la coroe de distribution a casser peut apres ,cassent ainsi le moteur rnl'acheteur me demande le remboursement ou il m'attaque pour vis cacher rnque dois je fair?

Par **coolover**, le **08/08/2008 à 19:37**

Bonjour frebourg !rnTu trouveras toutes les informations dont tu as besoin sur le topic suivant : http://www.experatoo.com/droit-routier/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htmrnTon acheteur doit prouver, par expertise, qu'il y avait un vice caché. Tu peux faire une LRAR en rappelant les règles relatives au vice caché !

Par **JamesEraser**, le **09/08/2008 à 09:37**

La courroie de distribution a une durée de fonctionnement clairement établie par le constructeur (XXXX km ou XXX années). Si l'une des durées est dépassée, il faut changer la courroie. Avant l'achat, le nouvel acquéreur pouvait donc obtenir ces informations auprès du vendeur. . Il ne s'agit pas d'un vice caché mais d'une simple opération d'entretien (comme le changement de plaquettes de frein, d'huile moteur ou autre) qui n'a pas été accomplie par l'ex proprio ou qui aurait du être faite immédiatement après l'achat par le nouveau proprio. rnIl ne fallait pas des compétences extraordinaire en méca pour éviter cet incident. rnPar ailleurs,

l'état d'une courroie se contrôle très facilement en retirant la partie amovible du carter de protection.
Par ailleurs, vous êtes particulier et non professionnel je présume. Quand bien même il appartient à tout propriétaire d'entretenir son véhicule (mais ce n'est pas une obligation légale, juste une question de bon sens) votre acheteur ne dispose d'aucun moyen de recours.
Experatoo